



Agde le 7 décembre 2018

Procès-verbal du comité départemental du 22 novembre 2018 en visioconférence entre Béziers et Montpellier

Le jeudi 22 novembre 2018 à 19h00, les membres du comité départemental de rugby se sont réunis à la maison Raoul Barrière à Béziers ainsi qu'à la maison départementale des sports en visioconférence.

Présents :

TUGAS G	MONTAGNE M	NOIROT JC	NOIROT M
CLOT E	BERARD L	BRANDON C	HOUOT T
MEZANGE B	JUGE F	MONAR A	SANCHIS J
MONTARIOL A	BERTRAND E	LAFAGE B	SAUVAGE V
PALAU S	VOISIN M	SONCOURT C	

Absents Excusés :

AMOROS A	ARAZO JM	ARENAS P	MOISSONNIER P
PERRET D	DELPAPA S	COUGNENC A	DURAND P
DUCLOT JM	THOUROUDE A		

Absents:

BONACCHI JP	TEROL G	GUERRERO B	BORT D
DECUIGNIERE A	GIL H	GLEIZE P	PALATSI R
SALMERON JC	SAUCEROTTE JP	SEMADET B	VIDAL G
WENFIELD G			

Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du précédent comité directeur
- Ajouts éventuels au présent ordre du jour
- AG ordinaire et extraordinaire : convocation et ordre du jour
- Changement de représentant du CD34 à la ligue
- Modification des statuts
- Projet de convention LOR/CD34/ASBH/MRC
- Pratique féminine
- visioconférence
- Tour des commissions
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu :

Adopté à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

Néant

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire :

Ces assemblées générales se tiendront le lundi 10 décembre à 19h au club house de Pézenas ;

L'assemblée extraordinaire doit permettre de modifier les statuts.

L'assemblée ordinaire doit permettre de valider les comptes du comité qui seront présentés par notre trésorier.

Changement de représentant du CD34 à la ligue :

En raison de ses contraintes professionnelles et de celles liées au comité départemental, le président ne souhaite plus représenter le CD au comité directeur de la ligue.

Il est proposé à l'assemblée la candidature de Jean Claude Noirot, trésorier.

Vote : adopté à l'unanimité



Modification des statuts :

Le président indique qu'une modification des statuts est nécessaire.

A ce jour compte tenu de l'ensemble des démissions et des personnes non licenciées le nombre d'élus et de 18 soit un quorum maintenant à 9.

L Lassalvy vient d'adresser sa lettre de démission au président.

Aucune marge de manœuvre n'est possible. Il serait opportun d'intégrer :

- Possibilité de donner un pouvoir à 1 élu
- D'écarter les élus qui ne viennent pas aux comités directeurs et/ou qui ne sont sur aucune action.
- Faire une élection partielle

Les électeurs étant les clubs, c'est pourquoi l'assemblée générale extraordinaire doit être mise en place.

La question se pose de savoir le fait de comment candidater : par liste ou en candidature individuelle

Les membres présents ne souhaitent pas, à l'unanimité, qu'il y ait d'élections partielles.

Afin de traiter au mieux ce dossier plusieurs organismes ont été consultés : la juriste de la ligue qui n'a pas encore fait de retour, la FFR, jeunesse et sport et PSL34

L Bérard indique que le fait de coopter un membre associé en membre élu le gêne.

Le président rappelle que si les clubs et écoles de rugby valident le principe lors de l'AG cela ne pose aucun souci.

Budget :

Un ajustement a été opéré par rapport à la version présentée lors du dernier comité directeur, cela concerne 2 lignes liées aux frais de déplacements de M Noirotd RTD qui ne sont plus pris en charge par la ligue.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Convention LOR/CD34/ASBD/MRC :

Une réunion de travail a été organisée le lundi 19 novembre à la maison Raoul Barrière à Béziers en présence de M Santa et C Galonnier pour la ligue et M Montagné et E Clot pour le CD34.

Dans l'attente de l'arrivée des CTC, il convient de mettre en place des actions pour lesquelles les 2 associations des clubs professionnels seront partenaires.

Ces interventions ne pourront pas s'opérer sur les actions fédérales.

Le CD34 doit être le garant de cette démarche.

Le département sera divisé en 3 secteurs/bassins dans lesquels les écoles sont réparties : le biterrois (ASBH), le central (CTR) et le Montpellierain.(MRC).

Les associations des clubs professionnels s'engageant à respecter les bassins cités ci-dessus.

Jean Claude Noirotd indique qu'il serait important de faire un suivi et un retour des clubs qui vont bien vouloir adhérer à ce fonctionnement sur l'apport engendré par l'intervention de ces associations sur notre département.

Il n'y aura aucune obligation pour les clubs/écoles de rugby en s'engageant dans cette démarche.

Le président met au vote le projet de convention qui vient d'être présenté : adopté à l'unanimité.

Pratique féminine :

La mise en place d'actions sur les féminines par l'ASBH ont été remontées au CD34.

Il est rappelé que ces dernières ne doivent pas se substituer aux actions mises en place par le comité, que le calendrier fédéral et les règles du rugby éducatif doivent obligatoirement être respectés ce qui n'est pas le cas.

De plus, aujourd'hui cela engendre pour les écoles et les joueuses de la confusion sur toutes ces actions y compris celles concernant l'UNSS.

Une réunion de la commission féminine va être organisée prochainement, il est nécessaire que soit mis en place de la communication et de l'harmonisation d'autant plus qu'une convention est en cours d'élaboration entre la ligue, le comité et les associations des 2 clubs professionnels sur le département.

Les commissions :

Scolaire :

Le responsable de la commission indique que des tournois sont prévus au mois de décembre.

A Laur a transmis des trousseaux et des ballons qui seront à distribuer en dehors des actions menées par Hérault sport.

Le stock actuel de ballons est de : 60 ballons de la ligue, 21 détenus par la commission scolaire soit 81 pour un besoin estimé à 109. Le delta de 30 sera fourni par le CD34 un lot de ballons en mousse ayant été commandé avant l'été.



Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie
Comité départemental de
Rugby de l'Hérault
Maison Départementale des Sports
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Il est rappelé qu'il convient de faire passer l'information des dates des dits tournois aux écoles. Le responsable doit indiquer à Luc, service civique, les dates et lieux des tournois et ce dernier contacte la ou les écoles du secteur par mail ou par téléphone qui semble-t-il serait plus approprié.

Partenariat :

Une plaquette est en cours d'élaboration

Un partenariat est déjà conclu avec Intersport Béziers pour un montant total de 17 000 euros composé d'habillement pour 70 personnes et d'un reversement financier.

Sélections :

Le tournoi du Languedoc aura lieu le samedi 23 février en même temps que le tournoi d'Armagnac Bigorre.

Les filles joueront à Pic St Loup (2 terrains) et les garçons à Jacou (3 terrains)

Sportivement il n'y a pas de changement de formule pour les garçons et les M15 F joueront à X.

Tournoi à V :

Eric Bertrand et Luc vont mettre en place un tournoi d'entreprises à V et le tournoi M14/M15 de la ligue en Beach rugby

Commission rencontres :

M14 : phase 2 en cours, quelques soucis de reports suite à la météo et/ou aux actions des gilets jaunes

ORC : pour les garçons le report est le 15 décembre et pour les filles le 12 janvier.

Divers :

- Les sacs trolley pourront être distribués aux écoles le jour de l'assemblée générale.
- Arbitres : le responsable demande si le CD peut participer à la dotation vestimentaire de cette saison. Cette dépense n'a pas été anticipée, par contre elle sera notée pour la saison prochaine.
- SNEDR : la FFR a envoyé une enquête à toutes les écoles concernées par l'action, très peu ont répondu, il convient de faire une relance.
- Formation : il convient de faire un rattrapage sur le recyclage il sera proposé de le faire sur une journée au lieu et place de 3 soirées.

L'ordre du jour étant épuisé le Président adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe et clôture la séance à 21h

Le Président

Le secrétaire général

Gérard TUGAS

Myriam Montagné